

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 mars 2023 par sa résolution n ° 23-03-043, le règlement d'emprunt n° 314-23 autorisant un emprunt de 348 000 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour le Service de la sécurité publique.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Donné à Chelsea, ce 21^e jour du mois de mars 2023.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie dudit avis durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4

Donné à Chelsea, ce 21^e jour du mois de mars 2023.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier